

**FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION A&D
CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS CONTRE LES ADMINISTRATEURS ET LES
DIRIGEANTS DES ENTITÉS SEARS CANADA¹**

Ce formulaire est réservé aux Demandeurs faisant valoir une Réclamation contre un ou des Administrateurs et/ou Dirigeants des Entités Sears Canada et NON contre les Entités Sears Canada elles-mêmes. Pour les Réclamations contre les Entités Sears Canada, prière d'utiliser le formulaire de preuve de réclamation concernant les réclamations contre les entités Sears Canada, qui se trouve sur le site Web du Contrôleur à l'adresse cfcanada.fticonsulting.com/searscanada.

1 NOM DU OU DES ADMINISTRATEURS ET/OU DIRIGEANTS (LE « DÉBITEUR » OU LES « DÉBITEURS ») FAISANT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION :

Débiteur(s) : _____

2 A) COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom officiel complet du Demandeur :

Adresse postale complète du
Demandeur :

Numéro de téléphone du Demandeur :

Numéro de télécopieur du Demandeur :

Adresse électronique du Demandeur :

À l'attention de (personne-ressource) :

¹ Les « entités Sears Canada » sont Sears Canada Inc., Corbeil Électrique Inc., Transports S.L.H. Inc., The Cut Inc., Services Clientèle Sears Inc., Initium Logistics Services Inc., Initium Commerce Labs Inc, Initium Trading and Sourcing Corp., Centres de Revêtements de Sol Sears Inc., 173470 Canada Inc., 2497089 Ontario Inc., 6988741 Canada Inc., 10011711 Canada Inc., 1592580 Ontario Limited, 955041 Alberta Ltd., 4201731 Canada Inc., 168886 Canada Inc., 3339611 Canada Inc. et SearsConnect.

B) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR INITIAL AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ ACQUIS LA RÉCLAMATION, LE CAS ÉCHÉANT

- i) Le Demandeur a-t-il acquis cette Réclamation aux termes d'une cession de créance? Oui Non
- ii) Dans l'affirmative, joindre les documents attestant cette cession et fournir les coordonnées du Demandeur initial auprès duquel vous avez acquis la Réclamation :

Nom officiel complet du Demandeur initial :

Adresse postale complète du Demandeur initial :

Numéro de téléphone du Demandeur initial :

Numéro de télécopieur du Demandeur initial :

Adresse électronique du Demandeur initial

À l'attention de (personne-ressource) :

3 MONTANT DE LA RÉCLAMATION

Le ou les Débiteurs devaient et doivent toujours les montants suivants au Demandeur :

Nom des Administrateurs et/ou Dirigeants	Devise	Montant de la Réclamation A&D <u>préalable</u> (y compris les intérêts courus en date du 22 juin 2017 inclusivement)	Montant de la Réclamation A&D relative à la <u>période de restructuration</u>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

_____	_____	_____	_____
-------	-------	-------	-------

4 DOCUMENTATION

Donner tous les détails concernant la Réclamation A&D et tous les documents justificatifs, y compris les ententes de cession ou documents semblables, le cas échéant, de même que le montant et la description des transactions ou conventions et le fondement juridique donnant naissance à la Réclamation A&D contre les Administrateurs ou Dirigeants visés en l'occurrence.

5 ATTESTATION

J'atteste par les présentes que :

- a) Je suis le Demandeur ou le représentant autorisé du Demandeur.
- b) Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la présente Réclamation.
- c) Le Demandeur fait valoir la présente Réclamation contre le ou les Débiteurs indiqués ci-dessus.
- d) Tous les documents justificatifs nécessaires sont joints à la présente Réclamation.

Signature : _____ Témoïn : _____
(signature)

Nom : _____

Titre : _____ (en lettres moulées)

Fait à _____ ce ____ jour de _____ 20__.

6 DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS ET DÉLAIS APPLICABLES

Toutes les Preuves de réclamation A&D concernant les Réclamations A&D ayant pris naissance avant le 22 juin 2017 (sauf les Réclamations A&D qui peuvent être présentées par un Propriétaire) DOIVENT parvenir au Contrôleur au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 2 mars 2018 (« Date limite pour le dépôt des réclamations des créanciers ordinaires »).

Toutes les Preuves de réclamation A&D concernant les Réclamations A&D ayant pris naissance à compter du 22 juin 2017 (sauf les Réclamations A&D qui peuvent être présentées par un Propriétaire) DOIVENT parvenir au Contrôleur au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la date la plus éloignée entre i) 45 jours suivant la date à laquelle le Contrôleur envoie une Trousse de réclamation des créanciers ordinaires à l'égard d'une Réclamation relative à la période de restructuration et ii) la Date limite pour le dépôt des réclamations des créanciers ordinaires (« Date limite pour le dépôt des réclamations relatives à la période de restructuration des créanciers ordinaires »).

Toutes les Preuves de réclamation A&D qui peuvent être présentées par un Propriétaire, ayant pris naissance avant ou après le 22 juin 2017 DOIVENT parvenir au Contrôleur au plus tard à

17 h (heure de Toronto) à la date (« **Date limite pour le dépôt des réclamations de Propriétaire** ») la plus éloignée entre i) 45 jours suivant la date à laquelle le Contrôleur envoie une Trousse de réclamation des créanciers ordinaires à l'égard d'une Réclamation de Propriétaire et ii) le 2 avril 2018.

Dans chacun des cas, la livraison des formulaires dûment remplis au Contrôleur doit se faire par courrier ordinaire affranchi, par courrier recommandé, par messenger, par livraison en mains propres, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

FTI Consulting Canada Inc., Contrôleur de Sears Canada
TD Waterhouse Tower
79 Wellington Street West
Suite 2010, P.O. Box 104
Toronto (Ontario) M5K 1G8

À l'attention de : Processus de réclamation - Sears Canada

Télec. : 416 649-8101
Courriel : searscanada@fticonsulting.com

Les Demandeurs peuvent également remplir et soumettre leur formulaire de preuve de réclamation A&D en ligne sur le portail de réclamation du Contrôleur à l'adresse cfcanada.fticonsulting.com/searscanada, et sont fortement encouragés à le faire.

À défaut de déposer votre Preuve de réclamation A&D de façon à ce que le Contrôleur la reçoive au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la Date limite pour le dépôt des réclamations des créanciers ordinaires, à la Date limite pour le dépôt de réclamations relatives à la période de restructuration des créanciers ordinaires ou à la Date limite pour le dépôt des réclamations de Propriétaire, selon le cas, votre Réclamation sera EXCLUE pour toujours et vous ne pourrez pas présenter ou faire valoir votre Réclamation contre les administrateurs et les dirigeants des Entités Sears Canada. De plus, vous n'aurez droit à aucun autre avis et ne pourrez participer en tant que créancier dans le cadre des procédures en vertu de la LACC visant les entités Sears Canada.